



Conflits d'intérêts : les directeurs d'hôpital vont devoir déclarer leur patrimoine et leurs intérêts financiers ...

Décidément, 2011 continue sur les chapeaux de roues concernant les déclarations fracassantes à l'encontre des directeurs d'hôpital. Un an et demi après la loi HPST, ils n'ont peut-être jamais été autant traités comme des boucs émissaires.

Après l'appel à la dénonciation par les comptables publics des simples erreurs de gestion, lancé par la DGOS en s'appuyant sur l'article 40 du code pénal, c'est suite à une suggestion du ministère de la santé que les directeurs ont été rajoutés à la liste des personnes publiques visées par les conflits d'intérêts.

La commission présidée par Jean-Marc Sauvet, vice-président du Conseil d'Etat - dont la mission concernait les ministres, les cabinets et la haute fonction publique d'Etat - avait quasiment bouclé ses auditions et rédigé les grandes lignes de son rapport.

Il s'est trouvé que le ministère de la santé a été aussi entendu. Le résultat est paru dans toute la presse et les journaux télévisés du mercredi 26 janvier. La liste diffusée aux medias comprend :

1. Les ministres,
2. Les directeurs de cabinet,
3. Les conseillers des ministres,
4. Les préfets,
5. Les recteurs,

6. Les ambassadeurs,
7. Les directeurs d'hôpitaux.

Le CH-FO tient à exprimer le ras-le-bol de la majorité des directeurs face à toutes ces offensives en règle.

L'ajout des directeurs sur la liste des personnes autour desquelles il faudrait resserrer les mailles du filet, est **injuste et choquant**.

La notion de conflits d'intérêts est définie comme une "interférence entre une mission de service public et l'intérêt privé d'une personne qui concourt à l'exercice de cette mission". **Comment est-ce possible, pour l'hôpital public, sur conseils de notre ministère, que l'on se soit focalisé sur les directeurs ?**

Certains pourraient y voir comme un élément de valorisation du corps d'être ainsi placé au milieu des ministres, des préfets, des ambassadeurs, etc.

Cette distinction tombe d'autant plus mal que les négociations sur la revalorisation des métiers de direction piétinent depuis deux ans.

Il faut que tout cela cesse.

Depuis la loi HPST, les directeurs sont l'objet d'attaques permanentes.

L'Etat doit respecter les directeurs.

Le CH-FO défend les valeurs de raison, de respect et d'intérêt général.

Retrouvez toutes nos informations : <http://www.chfo.org>